

M. de Manneval retint le trompette, et faute d'officiers, envoya M. PETIT, prêtre du séminaire de Québec, au général anglais, pour tâcher d'en obtenir au moins des conditions tolérables ; car il comprit d'abord, que ce serait bien inutilement qu'il se mettrait en défense, avec un si petit nombre de soldats, mal armés et découragés, sans un seul officier pour le seconder, et ne pouvant compter sur les habitans, dont trois seulement s'étaient rendus au signal d'appel.

Phibs déclara d'abord à M. Petit qu'il voulait avoir le gouverneur, sa garnison et tous les habitans à discrétion. L'ecclésiastique lui répondit que M. de Manneval périrait plutôt que de commettre une pareille lâcheté : l'amiral lui demanda alors s'il était chargé de lui faire quelque proposition ; et la réponse fut, qu'il avait ordre de lui dire qu'on lui retirait le Port Royal aux conditions suivantes : 1^o. que le gouverneur et sa garnison sortiraient avec armes et bagages, et seraient conduits à Québec, dans un vaisseau qu'on leur fournirait : 2^o. que les habitans seraient conservés et maintenus dans la possession paisible de leurs biens, et que l'honneur des femmes et des filles serait à couvert ; 3^o. que tous auraient le libre exercice de la religion catholique, et qu'on nè toucherait point à l'église.

Ces conditions ayant été acceptées par Phibs, quoique sur sa parole seulement, aussitôt après le retour de son envoyé, M. de Manneval écrivit au général anglais, qu'il s'en tenait à ce qui avait été arrêté, et que s'il voulait bien lui envoyer sa chaloupe, le lendemain, il irait lui-même le trouver à son bord, pour lui donner une preuve convainquante de la franchise avec laquelle il traitait. La chaloupe fut envoyée ; le gouverneur s'y embarqua, et la capitulation fut confirmée de bouche, en présence du sieur DES GOUTTINS, écrivain du roi, faisant l'office de commissaire ordonnateur au Port Royal ; et le général anglais ajouta qu'il laissait au choix de M. de Manneval d'être conduit, avec toute sa garnison, en France, ou à Québec.

A la vue de l'état où se trouvait la place que Manneval venait de lui remettre, Phibs parut fort étonné, et se repentit d'avoir accordé des conditions si honorables à des gens qui étaient si peu en situation de se défendre : il dissimula néanmoins jusqu'à ce qu'il eût trouvé un prétexte de violer une capitulation qu'il prétendait lui avoir été extorquée par surprise.

Il ne le chercha pas longtemps ; car ayant su, que tandis que le gouverneur était sur son bord, des soldats et des habitans ivres avaient pris quelque chose dans un magasin appartenant à M. Perrot, prédécesseur de M. de Manneval dans le gouvernement de l'Acadie, il déclara que ce qui avait été détourné étant au roi son maître, il ne se croyait plus obligé à rien tenir de ce qu'il avait promis. Il demanda à M. M. de Manneval et des Gouttins